

# Sécuriser le recours au CDD dans un GE

## Contexte

Juridiquement, le contrat de travail à durée déterminée (CDD) est défini comme un contrat « précaire » et, à ce titre, il est fortement encadré par les textes législatifs et réglementaires, exposant ainsi les employeurs à de nombreux contentieux. Les Groupements d'Employeurs (GE) sont eux aussi souvent contraints de recourir à l'embauche sous CDD. Eu égard à la relation tripartite dans un GE, le choix du motif de recours au CDD s'avère parfois délicat et sa rédaction encore plus périlleuse.

Un arrêt de la Cour d'Appel de Nîmes vient encore très récemment de condamner un GE pour n'avoir pas correctement justifié un CDD conclus pour surcroît temporaire d'activité. Quel motif de recours au CDD pour le GE ? Le motif de l'adhérent ou celui du GE ? Comment justifier un CDD dans un GE ? A quels risques peut-on s'exposer en tant que GE ? Le CRGE vous donnera ses recommandations et les bonnes pratiques à suivre.

## Objectifs pédagogiques et compétences visées



Etre capable de :

- Maîtriser la réglementation liée à la conclusion d'un CDD
- Identifier les risques liés au recours au CDD dans le cadre d'Employeurs



## Prérequis

Connaître les règles générales du recours au CDD.

Date :

15/09/2022

14h - 16h30

Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

## Public visé



- Permanents salariés d'un GE
- Administrateurs d'un GE

## 1 - Les principes fondamentaux

- Contrat écrit
- Contrat limité dans le temps
- La période d'essai du CDD

## 2 - Le recours au CDD

- Les différents motifs
- La justification du motif et son appréciation dans le cadre d'un GE
- Les règles de succession de CDD

## 3 - Les risques liés au CDD

- Risques en cas de contrôle
- Risques en cas de contentieux

## Formateur

Avocat à la Cour et Maître de conférences à l'Université de Toulouse. Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE



PIERRE FADEUILHE  
AVOCAT

## Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

# Suivi et évaluations



Evaluation des acquis



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

## Coût pédagogique



**200 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE adhérent 2022)

**260 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE non adhérent 2022)

### Contact pédagogique

**Ludovic DESILES**  
formation@crge.com

### Contact administratif

**Céline GUIGNARD**  
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

